

Lyon, le 28 janvier 2015

Communiqué de presse

Les indemnités des élus de la Métropole

La Métropole de Lyon a vu le jour au 1^{er} janvier 2015. Il convenait lors du premier Conseil de la Métropole ce 26 janvier 2015 de fixer par délibération les indemnités des élus membres de ce nouveau Conseil.

Pour rappel, en 2014, la masse indemnitaire des élus communautaires était de 3.4 millions d'euros et celle des 38 cantons du Conseil Général impactés par la création de la Métropole, de 2.2 millions d'euros.

Le total de la masse des indemnités versées aux élus du Grand Lyon et de ces 38 cantons du Conseil Général s'élevait donc à près de 5.6 millions d'euros.

Avec cette délibération du 26 janvier votée par la Métropole de Lyon, la nouvelle masse indemnitaire représente un total de plus de 4.4 millions d'euros, soit une **économie générée de plus de 1.1 million d'euros (1 125 553 €) sur les indemnités des élus.**